

SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Élisabeth DEZECACHE, Martine LEROY, Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, Thomas BOURY, Samuel LEGENDRE, Philippe GIROUX.

Membres absents : M. David MAGNIERI, Mme Brigitte DUBOYS de LABARRE qui a donné pouvoir à Mme Dominique RAGOT et Mme Élodie LEPOIVRE qui a donné pouvoir à Mme Dominique RAGOT.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2021

M. Philippe GIROUX a été nommé secrétaire de séance.

DEVIS DERATISATION EFFITERR

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise EFFITER d'Alençon concernant la prestation de dératisation sur l'ensemble des points de collectes d'ordures ménagères de la commune dans le cadre d'un traitement préventif pour l'année 2021.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis d'un montant de 550 € HT pour la prestation de dératisation sur l'ensemble des points de collectes d'ordures ménagères de la commune dans le cadre d'un traitement préventif pour l'année 2021 avec quatre interventions pour contrôle et remplacement des appâts.

DEVIS CONSTAT D'HUISSIER

Madame le Maire présente un devis de la Société Civile Professionnelle d'huissiers de justice de l'Aigle concernant un état des lieux avant d'effectuer les travaux pour stopper l'effondrement du talus du cimetière.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis d'un montant de 277,67 € HT soit 348,09 € TTC pour fournir un procès-verbal de constat d'état des lieux avant travaux.

RAPPORTS DE L'EAU 2019 SIAEP DE HAUT PERCHE

Vu les délibérations du SIAEP du Haut Perche du 17 novembre 2020, adoptant les quatre rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019, concernant le périmètre du SIAEP du Haut Perche.

Considérant que les communes adhérentes à ce syndicat, dont Ste Céronne-lès-Mortagne fait partie, doivent présenter à leur conseil municipal ces rapports dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice,

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SIAEP du Haut Perche,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTE les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP du Haut Perche.

CHARGE Mme le Maire d'en informer le Président du SIAEP du Haut Perche.

DON ASPERCHE

Madame le Maire présente un don de l'ASPerche pour les travaux de restauration de l'église de Ste Céronne d'un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le don de l'ASPerche, pour les travaux de restauration de l'église pour un montant de 1 000 €.

Cette recette sera imputée en investissement.

DON AMICALE SPORTIVE DE STE CERONNE

Madame le Maire présente un don de l'amicale sportive de Ste Céronne d'un montant de 4 417,99 € suite à la dissolution de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le don de l'amicale sportive de Ste Céronne d'un montant de 4 417,99 €.

REMBOURSEMENT A MME LE MAIRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement à Mme le Maire des dépenses qu'elle a engagées pour l'achat de chocolat d'un montant de 266,64 € dans le cadre du Noël des Anciens de la commune.

DEVIS RTN

Madame le Maire présente un devis de l'entreprise RTN concernant la réfection des enduits dans l'entrée sous clocher de l'église d'un montant de 1 985,41 € HT soit 2 382,49 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le devis d'un montant de 1 985,41 € HT pour la réfection des enduits dans l'entrée sous clocher.

DEVIS ENTREPRISE MOUSSET ENVIRONNEMENT

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise MOUSSET Environnement concernant la consolidation du talus du cimetière sur la partie haute.

Ce devis s'élève à la somme de 10 995,44 € HT soit 13 194,53 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise MOUSSET Environnement.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire informe le conseil municipal de la titularisation de Valentin FLEURY, adjoint technique territorial à compter du 1er janvier 2021.
- M. Thomas BOURY propose au conseil municipal que la commune achète une borne WIFI pour la salle de réunion. Le conseil approuve son idée.
- Le conseil municipal décide de faire une visite à l'église ce samedi 23 janvier à 11h.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la dissolution de l'Amicale sportive Céronnaise, la commune pourrait vendre le terrain de tennis pour faire une ou deux constructions (*à voir avec le Pays Perche Ornaïs Maxime ROCHELLE*).
- Mme le Maire informe le conseil qu'il devient urgent de faire le point avec le SDIS et Eaux de Normandie concernant les bornes incendie.

Séance levée à 20 h 00.